Municipalité de SAINT-AUBERT

INFO MUNICIPAL

10 juin 2021 Volume 30 numéro 2 Page 1 sur 10 Téléphone : 418-598-3368 Site internet : www.saint-aubert.net

MOT DU MAIRE

DES NOUVELLES DE VOTRE MUNICIPALITÉ

Chers concitoyens et concitoyennes,

Vous êtes peut-être du même avis que moi : la pandémie nous a fait prendre conscience qu'il faut être prudents dans les décisions que nous nous apprêtons à prendre. Nos décisions municipales doivent être d'autant plus réfléchies qu'elles auront d'importantes conséquences sur l'avenir des générations qui nous succèderont. Vos décideurs municipaux font actuellement face à des choix importants; nous sommes préoccupés par notre état de situation nous obligeant à investir afin d'assurer notre qualité de vie et la pérennité de notre communauté.

Traitement des eaux usées

À la suite d'un examen attentif de nos équipements de traitement des eaux usées, nous avons réalisé que pour pouvoir autoriser de nouvelles constructions à l'intérieur de notre périmètre urbain, il nous faut obligatoirement accroître leur capacité de traitement.

Construction résidentielle

Afin de bien planifier le développement résidentiel et commercial à l'intérieur de notre périmètre urbain, nous envisageons l'acquisition de nouveaux espaces constructibles. La superficie de cette réserve foncière municipale nous permettra d'accueillir de nouvelles familles et d'accorder l'attention nécessaire au déploiement de quelques services de proximité.

Matériel roulant

Par ailleurs, l'état d'usure de notre matériel roulant nous a amenés à prendre la décision de nous porter acquéreur dès cette année d'un camion neuf de 10 roues, muni de tous les équipements nécessaires aux travaux de déneigement et de voirie. Nous avons décrété un règlement d'emprunt municipal avec une période de remboursement de 10 ans. Enfin, nous avons cru bon de prélever à même nos surplus accumulés une importante somme afin de limiter les impacts de ce règlement d'emprunt sur notre taxation.

Travaux routiers

Tout récemment, le ministère des Transports nous a accordé une aide financière à la hauteur de 80 % des coûts admissibles afin de nous permettre d'entreprendre nos travaux de réfection du 3^{e} Rang Ouest avant l'automne.

Abattage d'arbres

À l'initiative des membres de notre comité consultatif d'urbanisme, nous avons adopté un règlement pour assurer un meilleur contrôle de l'abattage des arbres sur notre territoire. Nous sommes persuadés qu'il nous permettra de sauvegarder notre couvert forestier autour des lacs Trois-Saumons et Bringé en plus de protéger les arbres à l'intérieur de notre périmètre urbain et dans certains autres secteurs ou zones sensibles, en particulier en bordure de nos principales voies de circulation.

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Nous entendons soumettre, au cours des prochains mois, un projet de règlementation fixant des normes à respecter en matière d'implantation et d'intégration architecturale des bâtiments à l'intérieur des zones de villégiature des lacs Trois-Saumons et Bringé, de même que dans le périmètre urbain.

Loisirs, culture et tourisme

Nous avons amorcé un important travail de réflexion afin de mettre en place un plan quinquennal dont l'objectif sera d'assurer le développement de nos activités de loisirs et culturelles, de même que la mise en valeur de nos attraits touristiques. Tous ces efforts de planification permettront de mieux cibler nos investissements à moyen terme sans provoquer un accroissement élevé de nos taxes municipales. Nous espérons que cette réflexion nous assurera d'avoir l'écoute de nos gouvernements supérieurs pour la réalisation de nouveaux aménagements et l'acquisition d'équipements.

Information et consultation

Enfin, nous travaillons à mettre en place des moyens de communication et de consultation encore plus efficaces avec vous, citoyens et citoyennes, afin de mieux vous informer et de vous aider à participer à la vie municipale pour qu'elle corresponde au mieux à vos aspirations.

Voilà donc ce qui anime vos élus municipaux. Nous désirons aller de l'avant et, avec votre soutien, nous parviendrons à atteindre nos objectifs.

TRAVAILLONS ENSEMBLE À CONSOLIDER NOS ACQUIS COLLECTIFS
ET À ACCROÎTRE NOTRE BELLE QUALITÉ DE VIE !!!

Ghislain Deschênes, maire

COLLECTE DES REBUTS VOLUMINEUX

Veuillez noter que la collecte des gros rebuts aura lieu comme suit :

- Secteur de la Paroisse de Saint-Aubert **: Le MERCREDI 9 JUIN**
- Secteur du lac Trois-Saumons : **Le MARDI 6 JUILLET**

La collecte se fera de porte en porte et **débutera le matin du 9 juin dès 5 h 30 par le secteur est de la paroisse, c'est-à-dire à partir de la jonction de la route 204 vers la rue Principale est, le 3e Rang Est et le rang des Jumeaux-Pelletier.** Sur ces rues, nous demandons la collaboration de la population afin que les objets volumineux soient placés aux abords de la voie publique le **mardi 8 juin en fin de journée**.

Pour le secteur du lac Trois-Saumons et sur la route Bélanger, la collecte **débutera le matin dès 5 h 30 à partir de l'intersection du 4e Rang en direction sud vers le lac Trois-Saumons.**

Les objets qui seront ramassés lors de cette collecte sont :

- électroménagers et autres rebuts ferreux;
- meubles, matelas, appareils sanitaires (toilettes, baignoires, éviers et lavabos), électroménagers (cuisinières, réfrigérateurs, congélateurs, etc.) et autres objets volumineux du même genre.

Les objets qui ne seront pas ramassés sont :

- débris ou matériaux de construction;
- pneus de toutes dimensions et pièces automobiles.

L'Écocentre de L'Islet est l'endroit approprié pour apporter ces rebuts. Il est situé au 451, boulevard Nilus-Leclerc à L'Islet ecocentre@lislet.com (418-234-6312).

Notez qu'aucun conteneur à gros rebuts ne sera disponible au garage municipal. Les conteneurs du garage municipal servent à récupérer les bonbonnes de propane, les restes de peinture et de solvants.

Les petits rebuts peuvent être attachés ou mis dans des contenants (ex. : jouets), afin de rendre la collecte plus facile. Les très petits rebuts peuvent être mis au bac roulant de la collecte régulière.

Pour des informations supplémentaires, vous pouvez nous contacter au 418-598-3368 poste 201.

LE DÉFI DE LA GESTION DU BARRAGE DU LAC TROIS-SAUMONS

En 1976, dans un message aux résidents intitulé « ***La problématique du printemps pour le remplissage du lac*** », le Président du Club des résidents écrivait, : « *c'est une gageure annuelle de remplir le lac au printemps* » et ajoutait « *que ce sera toujours un sujet de discussion entre le responsable de l'écluse et les riverains, chacun y allant de ses pronostics quant au bon moment de décision de la fermeture de l'écluse* ». Et le responsable de l'écluse à ce moment était M. Édouard Fortin qui avait une grande expérience du lac.

Encore aujourd'hui, c'est un défi d'avoir un niveau du lac convenable à l'été tant pour les sports nautiques que pour la réserve d'eau potable. Et, en plus, depuis 2001, le ministère de l'Environnement impose des conditions pour la gestion du barrage du lac.

À l'été 2020, un sondage auprès des riverains a établi clairement (à 87 %) qu'ils voulaient un niveau de lac convenable pour les activités nautiques. Après avoir obtenu un avis technique de la firme d'ingénieur ASP Experts Conseils de l'Islet, le protocole de la pose des poutrelles a été modifié à l'automne 2020 pour élever le niveau du lac à 35 pouces à la fermeture du barrage.

Les riverains de 2021, tout comme ceux de 1976, veulent des résultats, soit un niveau à 48 pouces vers le milieu de juin. Mais dans cette obligation de résultat, il faut considérer qu'il y a encore au lac des installations fixes dans la rive qui risquent fortement d'être endommagées par les glaces que le vent y pousse. La Municipalité ne peut ignorer ces risques. Et les riverains se doivent d'avoir des installations appropriées comme, par exemple, un quai flottant, un quai amovible et un élévateur à bateau amovible. Cela faciliterait beaucoup la gestion du barrage.

En 2019, les résultats étaient là : 48 pouces; en 2020, partiellement : 40 pouces. En 2021, malgré le défi d'une fin d'hiver avec très peu de neige dans le bassin versant et un printemps hâtif hors de l'ordinaire, le niveau de 48 pouces a été atteint le 25 mai. Joël Coulombe, le responsable des travaux publics et de la gestion du barrage et Marc-André Bernard, qui lui apporte un soutien informatique, se doivent d'être félicités.

Alain Bélanger et Michel Paré

ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU DU LAC TROIS-SAUMONS

La Municipalité réalise ce printemps une étude sur la qualité de l'eau du lac en collaboration avec le Dr Sébastien Raymond, PhD, ingénieur et professeur associé en gestion des risques environnementaux à l'INRS ETE.

Le Dr Raymond a effectué plusieurs projets sur la qualité de l'eau dans des lacs au Québec. Le protocole d'étude se déroulera jusqu'au 15 septembre, sur neuf sites de prélèvements et au moins 10 périodes de prélèvements. L'étude inclura également l'achat d'un équipement de mesure de plusieurs paramètres selon la profondeur : température, pH, oxygène dissout, conductivité électrique et potentiel redox. Dans les échantillons d'eau prélevée, on analysera aussi les matières en suspension, le phosphore total et dissout, plusieurs métaux solubles et le chlorure.

Bien qu'il y ait plusieurs opinions sur la pureté de l'eau du lac qui ont suscité plusieurs de discussions dans le passé, cette étude fournira des valeurs rigoureuses afin d'apporter si nécessaire des correctifs. La Municipalité est très au fait que la qualité de l'eau joue un rôle important dans la valeur des résidences autour du lac, qui augmente d'année en année. Son suivi sera aussi important dans l'avenir, car, il ne faut pas l'oublier, c'est aussi l'une des sources principales d'eau potable de deux municipalités.

Michel Paré et Alain Bélanger

SERVICE INCENDIE DE SAINT-AUBERT

Avec le beau temps qui est de retour, le Service incendie de Saint-Aubert désire rappeler aux résidents de son territoire qu'en vertu du Règlement de prévention incendie, il est permis de faire des feux de foyer extérieur dans des foyers conformes. Tout autre type de feux extérieurs nécessite un permis de brûlage émis par le service incendie. Seulement les branches et feuilles mortes sont autorisées au brûlage; tous les matériaux de construction ainsi que les débris devraient être déposés à notre Écocentre. De plus, il est important de noter qu'aucun permis ne sera délivré si le danger d'incendie de la SOPFEU www.sopfeu.qc.ca est très élevé ou extrême.

Pour l'émission d'un permis ou pour toute information, vous devez appeler au 418-598-3368, poste 8 ou au 418-291-2791, au moins 24 heures avant la délivrance d'un permis. Ce sera un plaisir de vous répondre.

Défibrillateur

Le Service incendie de Saint-Aubert est maintenant équipé d'un défibrillateur de marque ZOLL, adapté pour les personnes de tous âges. Cet ajout important à notre service nous permettra d'aider les citoyens en besoin lors d'une intervention.

Sauvetage nautique et sur glace

La direction du service incendie étudie actuellement la possibilité de mettre en place une équipe de sauvetage nautique et sur glace avec d'autres municipalités qui ont les mêmes besoins. Ce dossier, considéré comme important vu notre plan d'eau au lac Trois-Saumons, serait justifié et réalisable.

En terminant, nous aimerions remercier les citoyens de Saint-Aubert qui ont pris le temps de répondre à notre questionnaire d'auto-inspection. Vous avez répondu à 88 %, ce qui est appréciable. Cette évaluation nous permet d'avoir une banque de données et une image de votre résidence lors d'une intervention, nous conformant ainsi, en ce temps de pandémie, aux exigences du ministère de la Sécurité publique en matière de prévention.

Nous vous souhaitons une très belle saison estivale!

Steeve St-Pierre, directeur
Service Incendie Saint-Aubert

PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

Depuis quelques mois, nous travaillons à l'élaboration d'un *Plan de sécurité civile* pour réfléchir aux risques de sinistres et d'aléas potentiels pour pouvoir mettre en place des mesures de préparation générale afin d'y faire face. Pour cela, nous devons tenir compte des ressources dont nous disposons et de la possibilité de nous adjoindre des partenaires comme les municipalités avoisinantes.

Ainsi, les équipes qui seront mises en place, composées d'élus, d'employés et de bénévoles, seront en mesure de réagir promptement et efficacement.

Si vous avez envie de mettre la main à la pâte pour nous aider, il y a de la place pour vous à divers niveaux : sécurisation des lieux sinistrés, transport de personnes, soutien aux personnes sinistrées, organisation logistique, mise en œuvre de différentes opérations, rétablissement après sinistre, etc.

Faites-nous part de votre intérêt au 418 598-3368, poste 203.

SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ ET BULLETIN MUNICIPAL

Notre site internet a besoin d'une cure de rajeunissement pour mieux jouer son rôle et être une réelle source d'information, tant pour les citoyens que pour les visiteurs occasionnels. Il reflète l'image de notre Municipalité et tient le rôle d'une carte de visite. Il se doit donc d'être invitant et facile à consulter. C'est dans cet esprit que nous travaillons à sa refonte dont vous verrez les résultats d'ici l'automne prochain.

Par ailleurs, nous projetons publier un bulletin municipal plus régulièrement à compter de cet automne. La Municipalité continuera de vous tenir informés des dossiers importants et nous souhaitons faire place aussi à nos organisations locales pour qu'elles puissent profiter de ce média pour informer la communauté de leurs activités et de leurs projets.

Par ailleurs, il serait sans doute pertinent de trouver un nom significatif et imagé pour cette publication. Vos suggestions sont les bienvenues pour trouver un nom rassembleur. Nous pourrons ensuite, au moyen d'un vote informel de la population, rebaptiser notre bulletin et lui faire prendre un nouvel essor. Encore là, n'hésitez pas à communiquer avec nous pour nous faire part de vos idées.

Florence Gauthier, agente administrative
f.gauthier@saint-aubert.net
418 598-3368, poste 203

SOYONS FIERS DE NOS LIEUX PUBLICS ET DE NOS PROPRIÉTÉS

Tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, nous souhaitons tous, individuellement et collectivement, montrer bonne mine.

Les lieux publics sont des biens appartenant à la communauté et nous souhaitons tous qu'ils soient représentatifs de notre culture et de notre fierté. Aussi, continuons d'être vigilants et soigneux afin que des détritus divers ne gâchent pas la beauté de notre environnement. Déjà que le vent nous joue parfois des tours en transportant des déchets légers au loin et en juchant même de la pellicule plastique dans les arbres où elle devient difficile à déloger.

Pour le plaisir de nos yeux et pour présenter la meilleure image possible de notre merveilleux environnement, continuons nos efforts d'embellissement.

2021 : UNE ANNÉE D'ÉLECTIONS MUNICIPALES

La période électorale et la tenue d'élections municipales représentent un temps fort dans la vie d'une municipalité. Pour les citoyens, c'est le moment de choisir leurs représentants aux postes de maire (mairesse) et de conseillers (conseillères). Ces édiles municipaux ont ensuite pour rôle

- d'administrer la Municipalité afin que l'offre de services réponde aux besoins de la population;
- de représenter la population;
- de défendre les intérêts de la population.

Les élus municipaux sont des acteurs essentiels au développement d'une vision d'avenir en matière de développement économique, d'environnement, de culture ou d'aménagement du territoire.[1]

Pendant les mois qui précèdent la période électorale, un moment de réflexion s'amorce pour les élus en place au sujet de leur volonté de continuer ou non d'assurer leur fonction et aussi pour d'autres citoyens qui pensent à faire le saut en politique municipale.

Le site internet du ministère des Affaires municipales de l'Habitation du Québec https://jemepresente.gouv.qc.ca/ regorge d'informations que vous voudrez sans doute consulter pour alimenter votre réflexion.

Si vous avez besoin d'informations supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous, à l'Hôtel de Ville. À chaque élection, vos fonctionnaires municipaux reçoivent la formation nécessaire pour mener à bien tout le processus électoral dans le respect de la démocratie et de la déontologie.

Retenons déjà les dates suivantes :

Période de dépôt des déclarations de candidature	Du 24 septembre au 8 octobre 2021, jusqu'à 16 h 30
Jour du scrutin obligatoire	7 novembre 2021

[1] Extrait du site internet https://jemepresente.gouv.qc.ca/je-minforme/elections-municipales-au-quebec/#c8247 en date du 20 avril 2021.

LOISIRS, CULTURE ET TOURISME EN TEMPS DE CRISE SANITAIRE

Au début du mois de mai, la Municipalité s'est dotée d'un agent de développement en loisirs, culture et tourisme, avec l'objectif à court terme de nous adapter dans la mesure du possible à la pandémie en mettant en place quelques activités respectueuses des mesures sanitaires du moment, puis d'élaborer à long terme une programmation variée et intergénérationnelle pour la communauté aubertoise.

Actuellement, une première prise de contact se fait auprès des organismes et associations afin de mieux connaître leur mandat, d'écouter leurs préoccupations présentes et de les soutenir dans leur réflexion quant aux futurs événements à proposer. Pour ce dernier point les membres des différents comités seront invités à échanger en petit groupe de discussion sur les enjeux organisationnels et psychologiques de l'année en cours, de réfléchir à la façon d'envisager les événements des saisons prochaines et de s'y préparer. Ces réflexions communes permettront l'élaboration par la suite d'un sondage qui sera proposé à la population pour mieux cerner ses attentes et cibler les activités culturelles et de loisirs à ajouter aux programmations déjà existantes.

Pour toutes questions, suggestions ou commentaires, les organismes communautaires et la population peuvent prendre contact avec nous à l'adresse courriel suivante : loisirs@saint-aubert.net ou par téléphone les lundis, mardi et jeudi 418-598-3368 poste 201.

Nos indispensables bénévoles

L'année 2020 a bousculé nos habitudes quotidiennes et notre vie sociale. Pourtant le travail et la générosité de plusieurs bénévoles durant cette période émotionnellement complexe étaient au rendez-vous et ont permis à la population d'accéder à certaines installations et activités durant l'hiver : l'emprunt de livres à la bibliothèque Charles-E.-Harpe, la visite du père Noël et le concours de décorations de Noël, l'accès à la patinoire au Centre des Loisirs, les sentiers de motoneige autour du lac Trois-Saumons, etc.

Un immense merci à ces précieuses équipes qui ont montré combien elles demeurent des partenaires à la fois importants et essentiels au bien-être et à la santé mentale d'une communauté.

[1] Extrait du site internet https://jemepresente.gouv.qc.ca/je-minforme/elections-municipales-au-quebec/#c8247 en date du 20 avril 2021.

Plaisirs de la lecture

Les Croque-Livres, ces boîtes en bois dans lesquelles on peut autant piger des livres qu'en déposer, ont fait leur réapparition au début du mois à leur emplacement habituel : dans le pavillon du parc Bélanger, dans celui du parc près de l'église du village et près du stationnement de lavage des bateaux au lac Trois-Saumons. Un bel outil de partage et d'échange pour les petits et les grands!

Par ailleurs, depuis le 10 mai, la bibliothèque Charles-E.-Harpe a repris ses heures d'ouverture habituelles qui sont les mardis et jeudis de 19 h à 21 h et les mercredis de 13 h à 15 h. Veuillez prendre note qu'elle sera fermée du 23 juin au 2 août inclusivement pour les vacances de vos bénévoles.

Soyez à l'affût des nouveaux titres qui ont fait leur entrée sur les rayons dernièrement.

Félicitations

C'est lors du 23e gala du Défi OSEntreprendre Chaudière-Appalaches que s'est distinguée l'entreprise Melifera - École d'apiculture nomade, désignée lauréate dans la catégorie *Service aux individus*. L'entreprise, située à Saint-Aubert, a également remporté le prix Honneur jeune entrepreneur qui s'accompagne d'une bourse de 5 000 $. Félicitations à ces jeunes entrepreneurs inspirants !

Si vous souhaitez plus d'informations sur leurs services, consultez le site melifera.co.

L'été au Camp Trois-Saumons

Les préinscriptions pour le camp Trois-Saumons sont déjà terminées. Cependant, surveillez l'annonce de la date d'ouverture de l'inscription pour tous qui sera annoncée sur le site www.camps-odysee.com. L'information sera publiée dès qu'elle sera connue. Pour toutes questions, contactez le camp par courriel à l'adresse suivante : info@camps-odysee.com.

C'est un rendez-vous pour tous les Cailloux !

L'édition 2021 du Festival des Cailloux tel que vous le connaissez est reportée à l'été 2022. Par contre, comme les conditions actuelles de la crise sanitaire s'améliorent, les membres du comité du Festival ont le plaisir de proposer une nouvelle activité : un méchoui en formule « service au volant ». Le rendez-vous est donné pour le samedi 17 juillet. De plus amples précisions et informations quant au lieu de l'évènement, l'heure et la date de prévente des billets pour le repas seront annoncées prochainement sur la page Facebook du Festival des Cailloux et relayées sur celle de la Municipalité de Saint-Aubert.

Frédéric Lago, agent de développement
Loisirs – Culture - Tourisme

TRAVAUX PUBLICS

Au service des Travaux publics, outre les tâches habituelles du printemps, nous allons faire

- la recharge en gravier du 4e Rang, et
- le remplacement de ponceaux et de l'asphaltage dans le 3e Rang Ouest

Terre de remplissage

Si vous souhaitez recevoir de la terre de remplissage, nous aimerions nous constituer une banque de personnes à contacter quand nous faisons des travaux qui exigent ce genre de décharge. Faites-nous part de votre intérêt, s'il vous plaît, en écrivant au service des Travaux publics par la Poste, par courriel travauxpublics@saint-aubert.net ou en nous téléphonant au 418-241-6089.

Rampe de mise à l'eau et station de lavage au lac Trois-Saumons

Vous trouverez dans ce bulletin les détails du fonctionnement de la station de lavage, son horaire et les tarifs pour la saison 2021. Nous vous demandons votre collaboration pour le respect de la réglementation municipale à ce sujet, ainsi que des lieux où se trouvent nos installations.

Joël Coulombe
directeur des Travaux publics

URBANISME

Adoption d'un règlement sur le contrôle de l'abattage d'arbres

Lors de la réunion ordinaire du Conseil du 4 mai dernier, le Conseil municipal a adopté le *Règlement N^{o} 500-2021 modifiant le Règlement N^{o} 485-2019 relatif au zonage afin d'exercer un meilleur contrôle sur l'abattage d'arbres*.

Ce règlement regroupe des dispositions visant à contrôler l'abattage d'arbres à l'intérieur des secteurs désignés comme étant à caractère sensible pour la protection du couvert forestier, à savoir :

- Le périmètre d'urbanisation (village);
- Une bande de protection de profondeur variable et parallèle à la limite d'implantation des voies de circulation suivantes : la rue Principale Est et Ouest, le 3e Rang Est et Ouest, la Route 204, la route Bélanger, le chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons ainsi que toutes les voies de circulation situées en zone de villégiature;
- Les zones de villégiature situées entre la rive du lac Trois-Saumons et la limite de l'emprise du chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons;
- La zone de villégiature autour du lac Bringé;
- Les bandes riveraines de tous nos lacs et cours d'eau.

Toute personne intéressée peut obtenir une copie de ce règlement au bureau municipal sur demande au 418-598-3368, poste 201 ou par courriel à reception@saint-aubert.net. Ce règlement peut aussi être consulté sur le site web de la Municipalité.

Projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Le Conseil municipal a mandaté son Comité consultatif d'urbanisme, en collaboration avec le coordonnateur du service de l'urbanisme, afin de préparer un projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Un PIIA est un règlement d'urbanisme servant à établir des critères d'analyse pour l'évaluation et l'émission de certains permis de construction dans des secteurs ayant un intérêt architectural, patrimonial ou environnemental.

Par l'adoption d'un tel règlement, le Conseil municipal souhaite poursuivre les objectifs suivants :

- Valoriser la protection du couvert forestier lors de l'implantation des nouvelles constructions et ouvrages;
- Limiter les impacts du ruissellement lors des travaux d'aménagement des terrains, des chemins d'accès et des aires de stationnement;
- Favoriser l'intégration des nouvelles constructions et ouvrages de manière à limiter la dégradation du caractère naturel des lieux;
- Assurer une volumétrie harmonieuse entre les nouvelles constructions et les dimensions du terrain concerné.

Le projet de règlement sera présenté au cours des prochains mois au Conseil municipal. Pour plus d'information, vous pouvez contacter Marc-André Bernard au 418-598-3368 poste 205 ou par courriel à urbanisme@saint-aubert.net.

Vérification des installations septiques de plus de 25 ans

En tant que responsable de l'application du *Règlement provincial sur le traitement et l'évacuation des eaux usées des résidences isolées (Q-2, R.22)*, la Municipalité lancera un appel d'offres dans les prochaines semaines auprès d'entreprises spécialisées en vérification d'installations septiques afin de procéder à l'inspection des installations ayant plus de 25 ans, ce qui correspond à la durée de vie moyenne d'un champ d'épuration. Cet important mandat, qui s'échelonnera sur quelques années, permettra à la Municipalité de documenter et mettre à niveau près de 30 installations par année.

L'inspection comprend une visite terrain et l'application de divers tests (test de couleur ou de fumée, échantillonnage de sol, etc.) permettant de déterminer si une installation septique est polluante ou arrivée à la fin de sa vie utile.

Les propriétaires des installations septiques devant faire l'objet de cette inspection seront avisés des

démarches à suivre dans les meilleurs délais suivant l'octroi du contrat à l'entreprise spécialisée.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter Marc-André Bernard au 418-598-3368, poste 205, ou par courriel à urbanisme@saint-aubert.net.

Végétalisation des bandes de protection riveraine du lac Trois-Saumons en collaboration avec l'organisme des bassins versants de la Côte-du-Sud

Afin de favoriser la protection de la qualité de notre eau potable, la Municipalité s'est associée avec *l'Organisme des bassins versants de la Côte-du-Sud* pour mettre en œuvre un programme de végétalisation des bandes de protection riveraine des lacs Trois-Saumons et Bringé.

Ce programme prévoit notamment des activités de sensibilisation auprès des propriétaires riverains de même qu'une offre de service pour la préparation de plans d'aménagement de la rive, la vente de végétaux et un service de plantation.

Les modalités d'inscription à ce programme seront précisées dans les prochaines semaines. Pour plus d'information, vous pouvez contacter Marc-André Bernard au 418-598-3368, poste 205 ou par courriel à urbanisme@saint-aubert.net.

Marc-André Bernard, responsable
Urbanisme et aménagement du territoire

EN COMPLÉMENT

Unis pour la démocratie municipale !

Parce que la politique municipale, c'est bien plus que des dossiers au quotidien. La politique municipale, c'est offrir des services de qualité, c'est mettre sur pied des projets dynamiques pour rassembler les citoyennes et les citoyens, c'est une façon de donner vie à des initiatives vertes et de contribuer à la réalisation d'activités culturelles. Les élus municipaux ont un rôle essentiel au sein de notre société et des incidences directes sur nos milieux de vie.

Aujourd'hui, le gouvernement du Québec, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) s'allient pour faire appel à toutes les citoyennes et à tous les citoyens. L'avenir de nos collectivités passe d'abord et avant tout par votre engagement envers les institutions démocratiques, telles que nos administrations municipales. Votre mobilisation est essentielle pour une saine démocratie. Cette mobilisation peut se faire à travers votre participation active ou en vous présentant à la prochaine élection générale municipale.

Vous pouvez faire la différence. Le pouvoir est entre vos mains!
Intéressez-vous. Présentez-vous.
Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation; Suzanne Roy, présidente de l'Union des municipalités du Québec, Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités.

Article publié dans Le Devoir, 20 avril 2021

ÉLAGAGE DES ARBRES – HYDRO-QUÉBEC

Hydro-Québec effectue cette année des travaux d'élagage dans notre secteur pour dégager ses lignes de moyenne tension. Les propriétaires visés par un entretien d'envergure (abattage) sont avisés et doivent donner leur accord aux travaux.

Nous avons demandé que la coupe soit faite avec retenue en milieu de villégiature et de favoriser l'élagage des arbres plutôt que l'abattage. Le représentant a indiqué que les employés d'Hydro-Québec étaient conscients que les milieux de villégiature sont plus délicats et qu'ils allaient être vigilants.

Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter le site de la société d'État à l'adresse https://rb.gy/1tte2e.

BIBLIOTHÈQUE CHARLES-E.-HARPE

Veuillez prendre note que la bibliothèque municipale sera fermée du 23 juin au 2 août inclusivement pour les vacances de vos bénévoles.

ENREGISTREMENT ET MISE À L'EAU DES EMBARCATIONS LAC TROIS-SAUMONS

AUX CITOYENS ET CONTRIBUABLES DE SAINT-AUBERT, PROPRIÉTAIRES D'EMBARCATIONS DE PLAISANCE

La Municipalité de Saint-Aubert met en place un système de vignettes et de jetons pour ses citoyens et contribuables propriétaires d'embarcations.

Coût minime (15 $ par embarcation) pour bénéficier des services suivants :

- inscrire vos embarcations,
- avoir accès au lac par la rampe de mise à l'eau, et
- faire laver gratuitement votre embarcation pendant toute la saison.

Certificat à remplir, à signer et à retourner à l'Hôtel de ville au 14, rue des Loisirs, Saint-Aubert (Québec) G0R 2R0

Indiquer les informations pour chacune de vos embarcations sur le *Certificat de contribuable riverain ou non riverain 2021 – Lac Trois-Saumons* (ci-joint)

Paiement : auprès du préposé à la station de lavage (418-291-4966) qui vous remettra vignette et jetons.

Par souci d'économie, les vignettes qui vous seront remises par le préposé portent l'inscription 2020, mais elles sont valables pour 2021 puisqu'elles n'ont pas été utilisées l'été dernier.

La vignette devra être apposée à la proue de votre embarcation, à tribord, de façon à ce qu'elle soit bien visible.

POUR LES VISITEURS

(qui n'habitent pas à Saint-Aubert et n'y sont pas propriétaires d'immeuble)

- Tarification (voir tableau ci-joint)
- Obligation de faire laver votre embarcation avant chaque mise à l'eau
- Bateaux à vagues : notre station de lavage n'est pas adaptée à ce type de bateau. Vous devez présenter un certificat de lavage émis par l'entreprise qui en fait l'entretien.

Nous encourageons fortement l'utilisation de petites embarcations peu polluantes et non bruyantes en prévoyant la gratuité pour leurs utilisateurs, tout comme pour les embarcations de pêche sportive.

En terminant, voici une courte vidéo sur les bonnes pratiques, diffusée par le ministère de l'Environnement, du Développement durable, de la Faune et des Parcs du Québec : https://rb.gy/xjebpf

Merci pour votre bonne collaboration habituelle et bonne saison de navigation!

LAC TROIS-SAUMONS

ACCÈS À LA RAMPE DE MISE À L'EAU ET AU LAVAGE D'EMBARCATION

CONTRIBUABLES DE SAINT-AUBERT – RIVERAINS ET NON-RIVERAINS

OBLIGATOIRE

VIGNETTES ET JETONS

POUR CHAQUE EMBARCATION ENREGISTRÉE

COÛT PAR VIGNETTE* INCLUANT 2 JETONS D'OUVERTURE DE LA BARRIÈRE	MISE À L'EAU	INSPECTION ET LAVAGE
15 $/année	Gratuit	Gratuit

Remplir et signer le *Certificat de contribuable riverain ou non riverain 2021*

VISITEURS

(TOUTE PERSONNE QUI N'EST PAS UN CONTRIBUABLE DE SAINT-AUBERT)

OBLIGATOIRE

À CHAQUE VISITE AU LAC

TYPE D'EMBARCATION	MISE À L'EAU	INSPECTION ET LAVAGE
Bateau à vagues	150 $ + certificat de lavage préalable exigé**	s/o
Bateau à moteur	Incluse	80 $
Motomarine (*Sea-Doo, Jet Ski, etc.*)	Incluse	50 $
Canot, kayak, planche à pagaie, etc.	Gratuite	Gratuits
Embarcations de pêche (chaloupe et canot)	Gratuité pour favoriser la pêche sportive	

* Exceptionnellement, pour 2021, nous utiliserons les vignettes identifiées *2020* non utilisées l'an dernier, dans un souci d'économie.** Notre station de lavage ne dispose pas de l'équipement nécessaire pour le lavage de ce type d'embarcation. Vous devez fournir un certificat de lavage émis récemment par l'entreprise qui procède à l'entretien de votre embarcation.*** Il s'agit d'une inspection visuelle seulement.

Horaire de la station d'inspection et de lavage

Du lundi 10 mai au lundi 11 octobre 2021 inclusivement

Vendredi-samedi-dimanche : de 9 h à 15 h

du lundi au jeudi : sur rendez-vous 418 291-4966

Mode de paiement

Le paiement des frais s'effectue uniquement en argent comptant. Un reçu sera émis par le préposé.

Jetons perdus

Tout jeton perdu sera remplacé moyennant des frais de 5 $.

La Municipalité de Saint-Aubert vous remercie de votre collaboration et vous souhaite une belle saison de navigation au lac Trois-Saumons !

Municipalité de
SAINT-AUBERT

Certificat de contribuable riverain ou non riverain 2021 – Lac Trois-Saumons

Contribuable riverain ☐ ou non riverain ☐: _____ Courriel : _____

Adresse : _____ Pièce d'identité : permis de conduire ☐ _____ Compte de taxes ☐ _____

Code postal :_____ Téléphone : ( ) _____ Cellulaire:( ) _____

Embarcation	N° vignette	N° navigation	Marque de l'embarcation	Modèle	Couleur	Longueur hors-bord	Marque du moteur	2 temps/ 4 temps	Électrique	Force du moteur	Plaque d'immatriculation
A											
B											
C											
D											
E											
F											

N° Lavage	N° d'embarcation	Plan d'eau visité	Date	Heure	Montant payé	Jetons remis	Signature
1							
2							
3							
4							
5							
6							

Je, soussigné.e, propriétaire des embarcations énumérées ci-dessus, m'engage à respecter le *Règlement N° 474-2018 relatif au lavage et à l'inspection des embarcations afin d'assurer la protection et la conservation du lac Trois-Saumons*, ainsi que la résolution qui s'y rattache. Le présent certificat, renouvelable annuellement à la station d'inspection et de lavage, me permettra d'utiliser mes embarcations sur le lac Trois-Saumons. Cependant, si je déplace une ou plusieurs de mes embarcations sur un autre plan d'eau, je devrai passer par la station d'inspection et de lavage pour faire laver mon ou mes embarcations. **Toute manifestation d'inconduite à la station de lavage par moi-même et mes proches aura comme conséquence l'interdiction de bénéficier de ce service pour la période estivale en cours.** Tout défaut de me conformer à cette règlementation pourra entraîner des pénalités tel que prévu au règlement. Ce certificat n'est en aucun cas valide pour les embarcations qui ne sont pas inscrites sur le certificat de contribuable riverain ou non riverain.

Signature - Contribuable riverain : _____ Date : _____ Signature - Préposé -Station de lavage/ inspection :_____

BIENTÔT CE SERVICE SERA MIS À VOTRE DISPOSITION